

CHUTE DES TESTS COVID

En raison de la fin de la gratuité, moins de 3 millions de tests de dépistage du Covid ont été réalisés la semaine dernière, selon le ministère de la Santé. Cette baisse concerne en particulier les jeunes adultes.

263

C'est le nombre de personnes tuées sur les routes de France métropolitaine en septembre, soit une baisse de 15 % par rapport au même mois en 2019.

Société & Solidarités

Mélissa est toujours en poste à la RATP, la Régie autonome des transports parisiens. Mais cela fait deux ans qu'elle cumule les arrêts maladie. Elle n'a quasiment pas dormi la veille de son audience aux prud'hommes, mercredi 20 octobre. Elle espère pourtant enfin pouvoir tourner la page, reprendre confiance, travailler à nouveau, mais « sans supérieur hiérarchique ». Après avoir été employée dix ans dans un tout autre secteur, Mélissa change d'orientation professionnelle et intègre en 2016 la RATP, où elle est affectée à une station de métro. L'environnement de travail auquel elle va se confronter va la mener deux ans plus tard à réclamer « une résiliation de son contrat de travail aux torts » de son employeur. Une démarche étonnante, tant on assimile un poste acquis à la Régie comme « à vie » ou, en tout cas, très stable. Rares sont ceux qui demandent à quitter volontairement « la famille », terme souvent employé à l'embauche des petits nouveaux pour décrire cette communauté de travail.

L'angoisse commence

« Cela fait vingt ans que je suis avocate, entame maître Maude Beckers au début de l'audience au conseil de prud'hommes de Paris. *Quinze ans que je plaide contre les violences sexistes et sexuelles. Et c'est la première fois dans un dossier qu'intervient autant de personnes convaincues par les faits dénoncés par une de mes clientes.* » Sur les bancs, effectivement, se pressent d'autres avocats venus soutenir la version de Mélissa. Ils représentent d'autres intervenants volontaires : l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT), qui souligne l'obligation de sécurité due par l'employeur, le syndicat Solidaires RATP, qui « intervient pour l'intérêt collectif de la profession ». Une représentante de la Défenseure des droits a tenu aussi à s'exprimer (sans être partie prenante), avec des conclusions qui confirment le harcèlement sexuel et environnemental subi. Le rapport de l'inspection du travail va aussi dans le même sens.

« Voilà mon harem », « Bonjour les pétasses »... Maître Beckers égrène les réflexions sexistes de l'agent de maîtrise auxquelles étaient constamment confrontées sa cliente et ses collègues de la RATP. Un harcèlement environnemental ou d'ambiance, que la loi punit depuis 2017. Au départ à l'essai, Mélissa ne dit rien. Mutée, elle va côtoyer ce cadre au quotidien jusqu'à ce qu'il « l'attrape par les cheveux en simulant un coït ». Lorsqu'elle raconte la scène à son mari, celui-ci envoie dans la nuit un SMS au supérieur hiérarchique. « Le lendemain, rapporte l'avocate, ma cliente est convoquée à un entretien de recadrage, avec quatre supérieurs hiérarchiques, pour lui reprocher d'être partie avec des clés. C'est suspect. » Puis plusieurs collègues lui recommandent de garer sa voiture ailleurs, pour éviter les représailles. L'angoisse commence.



« Voilà mon harem », « Bonjour les pétasses »... Ces réflexions sexistes de son supérieur, Mélissa y était constamment confrontée, explique son avocate, M^e Maude Beckers (au micro). Cet homme ira jusqu'à l'attraper « par les cheveux en simulant le coït ». P. Villette

PRUD'HOMMES

La RATP accusée de déni de harcèlement sexuel

Une salariée de la Régie des transports parisiens demande la résiliation de son contrat de travail aux torts de l'employeur pour harcèlement sexuel et harcèlement environnemental.

Pour maître Sophie Maltet, conseil de la RATP, l'entreprise aurait immédiatement réagi à la suite de la demande de la salariée d'être reçue par la responsable des ressources humaines. Mais la victime « ne veut pas faire d'écrit » et « demande une médiation ». La RATP n'a donc pas enclenché d'enquête.

Vingt enquêtes en cours

L'auteur des faits « a été recadré par la responsable RH. Elle lui a demandé d'arrêter ses familiarités avec les agents et de les appeler "ma puce, ma chérie, mon lapin" ». Lui a-t-on reproché d'avoir violemment attrapé la salariée par les cheveux ? L'avocate n'en parle pas. L'homme ne sera pas sanctionné. Et la DRH propose pour unique solution à Mélissa de se « mettre en arrêt maladie ». Deux ans plus tard, soutenue

par l'AVFT, la jeune femme obtiendra une enquête interne, qui évoque « des manquements professionnels (...), des agissements sexistes et propos insultants (...) dégradants ». Mais, pour la RATP, cela n'établit pas le harcèlement sexuel. « Tout en constituant pourtant sa définition juridique », s'étonne maître Beckers. Son supérieur sera finalement sanctionné, trois ans après les faits, après qu'une autre salariée s'est aussi plainte de ses agissements.

Malgré un protocole mis en place dans la société et vingt enquêtes en cours, le syndicat Solidaires RATP dénonce « l'insuffisance de la prévention des agents à ces questions et la mise à l'écart systématique des élus du personnel, comme du référent harcèlement sexuel au CSE ». Délibéré le 1^{er} décembre. ♦

KAREEN JANSELME

DE NOUVELLES MESURES POUR FACILITER LE DÉPÔT DE PLAINTE

Le ministre de l'Intérieur a annoncé, jeudi, de nouvelles mesures pour faciliter le dépôt de plainte pour violences conjugales ou viol. Gérard Darmanin a reconnu des manques de formation, et précisé que la présence de l'avocat ne peut pas être refusée par les services de police et de gendarmerie. L'examen dans une unité médico-judiciaire doit toujours être envisagé lorsqu'une victime se présente pour dénoncer des faits d'abus sexuels et une information sur une prise en charge psychologique doit être donnée. Une expérimentation de prise de plainte hors les murs va être lancée dans plusieurs départements.